

Gland, le 4 septembre 2020

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 septembre 2020

Présidence : M. Pierre-Alain Bringolf

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 77 relatif à la modification de deux plans des alignements en lien avec le plan partiel d'affectation « La Combaz »;
- ouï le rapport de la Commission du plan de zone;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'adopter le plan fixant la limite des constructions « PPA La Combaz »;
- II. d'abroger partiellement le plan « Route cantonale n° 31 - détournement du 9 octobre 1964 et le plan « Avenue du Mont-Blanc - Route de Nyon - Rue de la Combe » du 7 novembre 2003.

"Conformément aux articles 110 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Bringolf

Karine Teixeira Ferreira